



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités  
des Bouches du Rhône**

Marseille, le 8 avril 2022

Pôle Economie Emploi Entreprises  
Département Insertion Professionnelle

Affaire suivie par : Marie ATTAMA

Tél. : 04 91 57 96 22  
Mèl. : ddets13-sap@bouches-du-rhone.gouv.fr

La Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et  
des Solidarités des Bouches du Rhône

à

Madame Marie-Laure LAMBERT  
Présidente  
SAS «MASSILIA SUN SYSTEM »  
73 La Cannebière  
13001 MARSEILLE

Objet : demande d'agrément "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" - Acceptation.

Réf. : MA/HB/ESUS

PJ : 1

Madame,

Je vous informe que votre demande a fait l'objet d'une décision favorable.

Vous trouverez ci-joint la décision portant délivrance de l'agrément accordé le 31 mars 2022 pour une durée de deux ans.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du Département Insertion  
Professionnelle



Hélène BEAUCARDET



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités  
des Bouches du Rhône**

**Pôle Economie Emploi Entreprises  
Département Insertion Professionnelle**

**DECISION D'AGREMENT  
« Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »  
N° 13-2022-04-08-00001**

Le Préfet  
De la Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu les articles L 3332-17-1, R 3332-21-1 et R 3332-21-3 du code du travail,

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif aux entreprises solidaires d'utilité sociale régies par l'article L 3332-17-1 du Code du Travail,

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale»,

Vu la demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » présentée le 30 mars 2022 par Madame Marie-Laure LAMBERT, présidente de la SAS « MASSILIA SUN SYSTEM »,

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 09 avril 2021 portant subdélégation de signature à Madame Hélène BEAUCARDET, Responsable du département Insertion Professionnelle à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône,

Sur proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône,

**DECIDE**

**La SAS « MASSILIA SUN SYSTEM » sise 73, La Cannebière – 13001 MARSEILLE**

**N° Siret : 879 478 675 00017**

**est agréée en qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale au sens de l'article L 3332-17-1 du Code du Travail.**

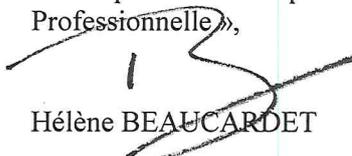
Cet agrément est accordé pour une durée de 2 ans à compter du **31 mars 2022**.

Il peut être retiré dès lors que les conditions d'attribution de cet agrément ne seraient plus remplies.

La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 8 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
Par empêchement de la Directrice Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des  
Bouches-du-Rhône  
La Responsable du département « Insertion  
Professionnelle »,



Hélène BEAUCARDET